

Conditions générales

Je requiers la société de vente BAYEUX ENCHÈRES SARL, de réaliser pour mon compte, aux enchères publiques, les meubles et objets mobiliers qui m'appartiennent et dont j'ai la libre et entière disposition, déposés par mes soins, ou livrés par transporteur, à mes frais (le transporteur désigné par moi-même ou celui de la salle des ventes).

Je déclare en tant que vendeur que les objets m'appartiennent en toute propriété, et sont libres de toute saisie, tout nantissement et autre empêchement.

J'autorise la société BAYEUX ENCHÈRES SARL à faire toute publicité ou prises de vue, frais d'arrangement, de manutention, stockage ou expédition, à se faire assister des experts ou spécialistes de son choix, pour mon compte, et à mes frais.

Je laisse à la société de vente BAYEUX ENCHÈRES SARL le soin de composer des lots d'objets mobiliers, au mieux de mes intérêts, tout en reconnaissant que la liste des objets vendus, concernant ces lots, ne pourra être que sommaire.

Les articles sans valeur, n'ayant trouvé aucun preneur, seront retirés de la vente et déposés à la décharge sans aucun avertissement, sous la simple mention au procès verbal « retiré faute d'enchères » ou « mis dehors ».

Le produit de la vente sera réglé par chèque ou virement bancaire, sans que le règlement puisse avoir lieu avant réception du crédit bancaire provenant de l'acheteur du ou des objets.

Le paiement par un adjudicataire au moyen d'un chèque sans provision, volé ou falsifié, n'entraîne pas la responsabilité civile de la société de vente BAYEUX ENCHÈRES SARL, et en conséquence, la délivre de l'obligation de paiement du vendeur.

Le requérant qui retire l'objet confié avant la vente, supportera les frais de vente, notamment de publicité engagés pour la vente.

La plus value, le droit de suite seront prélevés d'office, si nécessaire, par la société de vente, et payés par elle, pour le compte du vendeur, si celui-ci y est soumis.

Un prix de RÉSERVE peut être demandé, il s'entend alors avec une souplesse de 10 %, et n'est valable que pour une seule vente. Je m'engage en cas de non vente, à prendre contact avec Bayeux Enchères afin de convenir d'un autre prix de réserve ou de reprendre l'inventu.

REGIME DE TVA DU VENDEUR

- Le vendeur atteste qu'il n'est pas redevable de la TVA au titre de la vente.
- Le vendeur atteste qu'il est redevable de la TVA française au titre de la vente.
- Le vendeur s'engage à remplir sous sa seule responsabilité les obligations fiscales en résultant.
- Le vendeur atteste qu'il est identifié à la TVA dans un autre état membre de la CEE sous le N°
et s'engage à remplir sous sa seule responsabilité les obligations fiscales en résultant.

La société de vente BAYEUX ENCHÈRES SARL, mandataire, agissant pour le compte du vendeur, décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration du vendeur, ce dernier étant seul responsable de la déclaration et du paiement de la TVA, auprès des autorités fiscales compétentes.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente aux enchères publiques du présent mandat, et accepte les frais de vente à ma charge, sans réserve, dont les frais de transport, que j'accepte, n'ayant pas fait faire au préalable de devis par un autre transporteur.